



BE SURE. BUILD SURE.

Centrament Air 200

Entraîneur d'air

Caractéristiques du produit

- Exempt de composants générateur de corrosion
- Introduction de microbulles d'air dans le béton
- Obtention d'un béton plus souple, avec une meilleure ouvrabilité et une compactibilité facilitée
- Diminue le risque de ségrégation et de ressuage

Domaines d'application

- Béton prêt à l'emploi
- Éléments préfabriqués
- Béton sur chantier
- Béton à haute résistance au gel ou gel/dégel

Consignes d'utilisation

Centrament Air 200 permet d'introduire dans le béton des microbulles < 0,3 mm très finement réparties.

Les domaines d'application typiques sont la construction de voiries béton, les éléments de ponts, d'écluses, de parkings ou de pistes de décollage. (Classes d'exposition XF 2 – XF 4)

Les bétons fabriqués avec Centrament Air 200 sont très aérés. Ces bulles d'air sont finement réparties dans la pâte de ciment composant le béton et interrompent les pores capillaires existants. Ce phénomène permet d'assurer que l'eau gelée trouve suffisamment de place pour permettre son expansion.

Centrament Air 200 est ajouté pendant le mélange ou avec l'eau de gâchage au mélange du béton.

La porosité du béton dépendra de facteurs tels que : la composition du béton, la température du béton frais, la température extérieure, la consistance (teneur en eau), le type de ciment, la granulométrie, le malaxage et les temps de transport.

Le temps du malaxage humide doit être adapté pour assurer l'efficacité totale d'entraînement d'air.

L'entraînement d'air du béton frais doit être régulé pour le béton prêt à l'emploi de façon à obtenir de manière sûre la porosité requise lors de sa vérification sur le chantier (Respecter les mesures préconisées !) Ainsi il est nécessaire de réaliser un essai de convenance dans les conditions effectivement prévues sur le chantier au moment du bétonnage. Il convient de respecter la norme respective en vigueur.

Si plusieurs adjuvants sont utilisés en même temps, l'entraîneur d'air doit être introduit en premier dans le mélange.

Pour valider le dosage utilisé et les résistances finales du béton, il convient de réaliser des essais préalables.

Veuillez respecter les "Consignes générales d'application d'adjuvants pour béton".

MC-Chimie SARL

8 Avenue Marchande • 57520 Grosbliederstroff
Tél.: +33 3 87 27 29 46 • Fax: +33 3 87 27 29 47
info@mc-chimie.fr • www.mc-bauchemie.fr



BE SURE. BUILD SURE.

Caractéristiques techniques de Centrament Air 200

Paramètre	Unité	Valeur	Remarques
Densité moyenne	kg/dm ³	1,010	
Plage de dosage recommandée	g	2 – 10	par kg de ciment
Teneur en chlorure	%	< 0,10	du taux de masse
Teneur en Na ₂ O eq.	%	< 1,5	du taux de masse
Extrait sec. / valeur moyenne	%	2,63	-
pH / valeur moyenne		11,2	-

*Les tests sont réalisés selon les exigences de la norme NF.

Caractéristiques produit de Centrament Air 200

Type d'adjuvant	entraîneur d'air NF EN 934-2: T 5
Désignation de l'adjuvant	Centrament Air 200
Couleur	jaunâtre - marron
Forme	liquide
Certificats de conformité	0754-CPR-17-0402
Organisme homologué	MPA, Karlsruhe
Repérage couleur	bleu
Conditionnement	fûts de 180 kg conteneurs de 1.000 kg
Stockage	à conserver hors gel et à l'abri du soleil. en cas de non utilisation prolongée prévoir une nouvelle homogénéisation avant utilisation

Précautions de sécurité : Veuillez consulter les consignes et les conseils de sécurité sur les étiquettes et les fiches de données de sécurité

Remarque : Les informations données dans la présente fiche technique sont basées sur notre expérience en toute bonne foi, mais sans engagement. Elles sont à adapter aux ouvrages respectifs, aux objectifs d'utilisation et aux exigences locales spécifiques. Nous recommandons de réaliser des essais au préalable et de valider le dosage d'utilisation du produit. Dans ces conditions, nous garantissons l'exactitude de ces informations dans le cadre de nos conditions de vente et de livraison. Toute recommandation faite par nos collaborateurs et s'écartant des informations contenues dans nos fiches techniques sera valable uniquement à condition d'avoir été confirmée par écrit. De manière générale, les règles de l'art officiellement reconnues sont applicables.

Edition 01/06/2023. Le présent imprimé a été révisé sur le plan technique. Les versions publiées antérieurement ne sont plus valables et ne doivent plus être utilisées. Toute nouvelle révision technique annule et remplace la présente version. D 12/18